

Collège des retraités

**Réunion préparatoire à
l'Assemblée générale de la CARMF**

16 septembre 2010

C Poulain -08 2010 1

Allocations 2010

**Allocations 2010
tous régimes confondus :**

C Poulain -08 2010 2

Allocations moyennes 2010

Montant mensuel – base 2^e trimestre 2010

Médecin

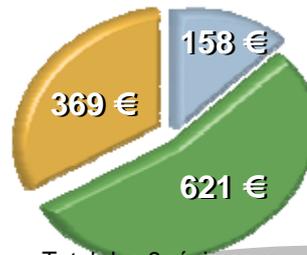


Total des 3 régimes (*)

2.569 € par mois

30.828 € par an

Conjoint survivant retraité



Total des 3 régimes (*)

1.148 € par mois

13.776 € par an

(*) avant prélèvements sociaux : CSG et CRDS.

C Poulain -08 2010 3

Allocations moyennes 2010

Montant mensuel – base 2^e trimestre 2010

Médecin

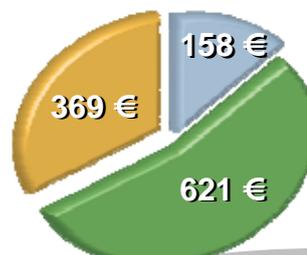


RB : 19 %

ASV : 39 %

RCV : 42 %

Conjoint survivant retraité



RB : 14 %

ASV : 32 %

RCV : 54 %

C Poulain -08 2010 4

VALEUR des Points 2010

par rapport à 2009 :

RB : 0,5319 € + 0.9 % (Conjoint survivant : 0,2872 €)
(au 1^{er} avril 2010)

RC : 74,10 € + 0,135 % (Conjoint survivant : 44,47 €)

ASV : 15,55 € = 0 % (Conjoint survivant : 7,78 €)

Augmentation globale moyenne : + 0,3 % (+ 0,23 % pour les Conjoints Survivants)

Inflation 2009 officielle : + 0.1 %

Inflation 2010 prévue : + 1.2 % ?

C Poulain -08 2010 5

EVOLUTION en POUVOIR d'ACHAT sur 10 ans

pour une Inflation # 17 % en 10 ans :

* **P.A RETRAITES liquidées depuis 10 ans** :
- 10,7 %

(RB = 0 % RC = - 9,4 % ASV = - 17 %)

* **REVENUS** : + 23 %

* **RAPPORT ALLOCATION MOYENNE / REVENU**

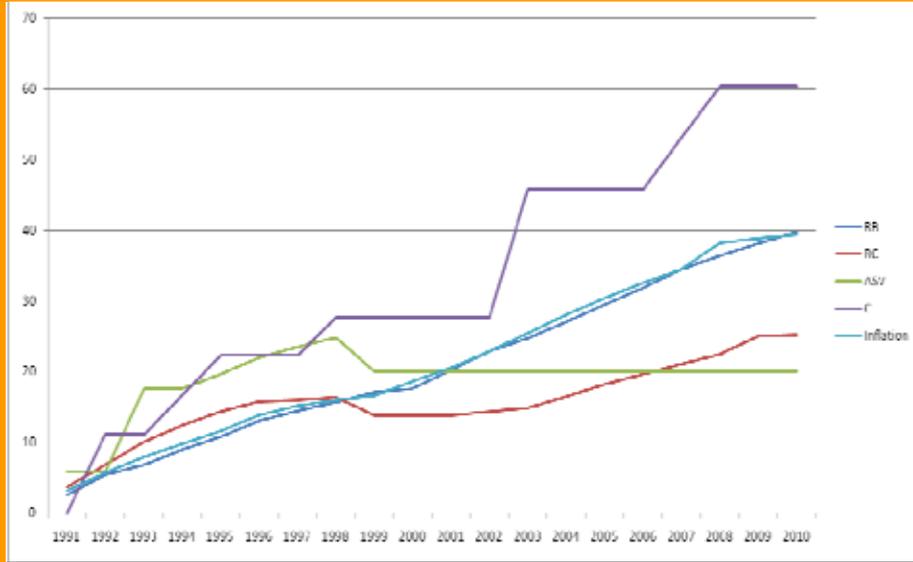
MOYEN : 1998 : 44 %

2007 : 35 %

Document FARA

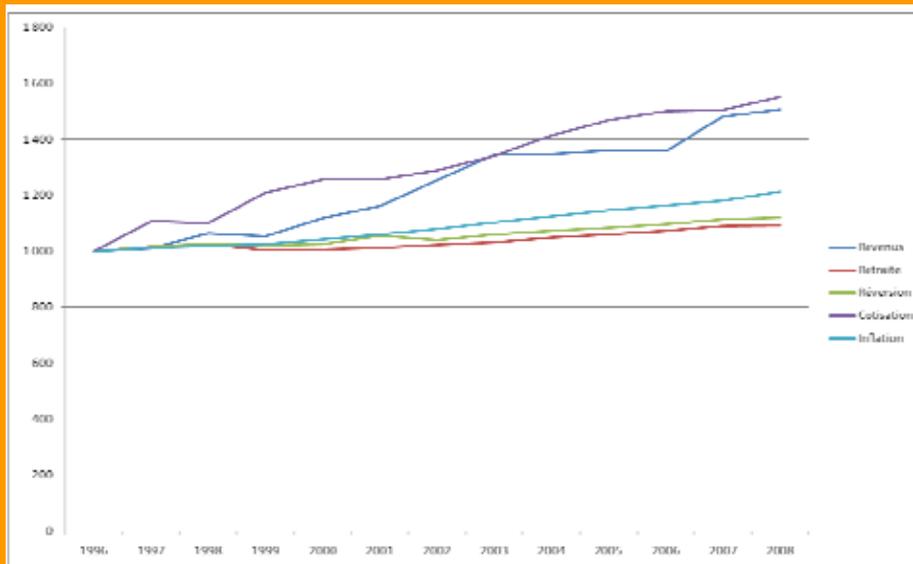
C Poulain -08 2010 6

Evolution RB RC ASV C et inflation de 1991 à 2010



C Poulain -08 2010 7

EVOLUTION 1996-2008 rev, cotis, IP, retraites



C Poulain -08 2010 8

Régime complémentaire

Avenir du RCV ?

C Poulain -08 2010 9

Régime Complémentaire

- **Seul Régime de retraite de la compétence directe de la CARMF**, et premier régime complémentaire en France à avoir été réformé, en 1996, avec pour objectif le maintien d'une valeur correcte du point après les départs massifs en retraite prévus pour l'après 2015, et ceci, par une anticipation des hausses de cotisation dont une partie est affectée à la constitution de provisions gérées en **capitalisation** : premier exemple de **répartition provisionnée**.
- Parallèlement, un **effort limité était demandé aux retraités** sous forme d'une baisse de la valeur du point de 5 % en 5 ans.
- **Cependant**, le CA de la CARMF a, depuis 1999, **gelé le taux de cotisation** à 9 % et programmé un **gel de la valeur du point** jusqu'à ce que les provisions atteignent une dizaine d'années d'allocations. Le **pouvoir d'achat du point a chuté d'environ 10 % depuis 1997**.
- Toutefois, les gels ne sont **plus appliqués totalement** : augmentation de 8,7 % de la valeur du point (en € courants) de 2004 à 2010 et augmentation en 2008 et 2009 du taux de cotisation : 9,1 puis 9,2 %.
- **Il existe un espoir de retour à une évolution positive plus rapide de la valeur du point depuis le dernier séminaire de la CARMF de mai 2010.**

C Poulain -08 2010 10

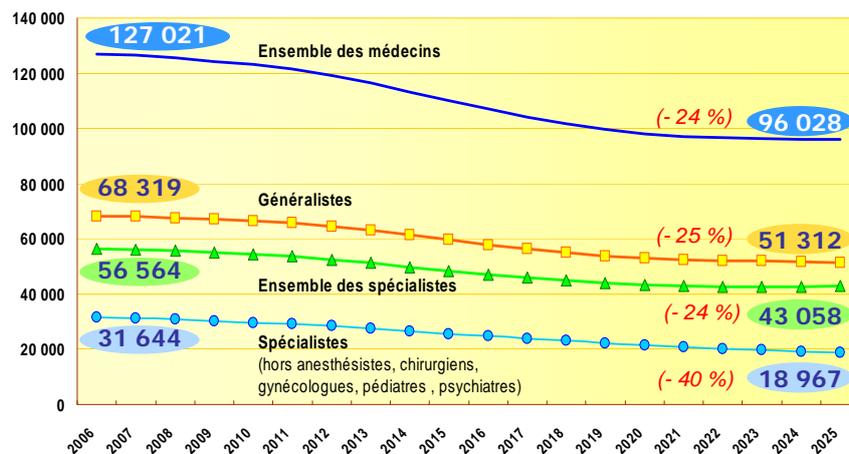
AVENIR ?

conditionné par la démographie,
l'évolution des réserves
et le niveau des cotisations

C Poulain -08 2010 11

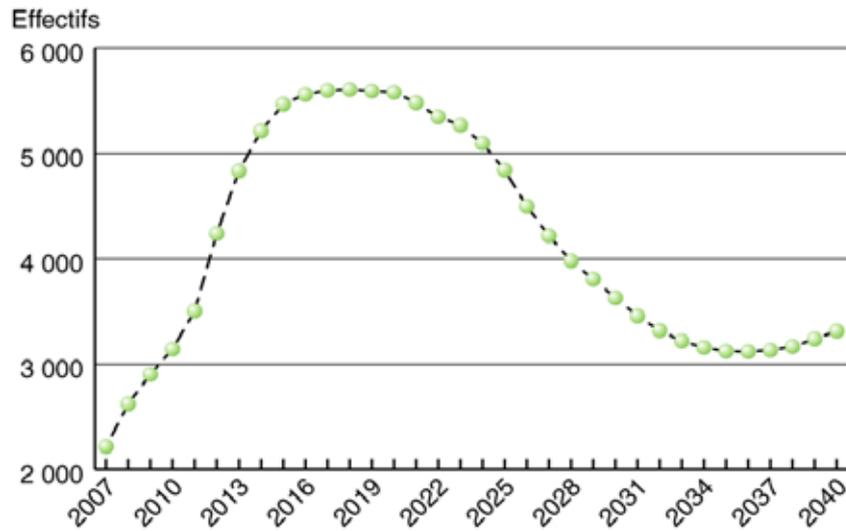
Évolution des effectifs des médecins affiliés à la CARMF

de 2006 à 2025



C Poulain -08 2010 12

Prévision des nouveaux retraités



C Poulain -08 2010 13

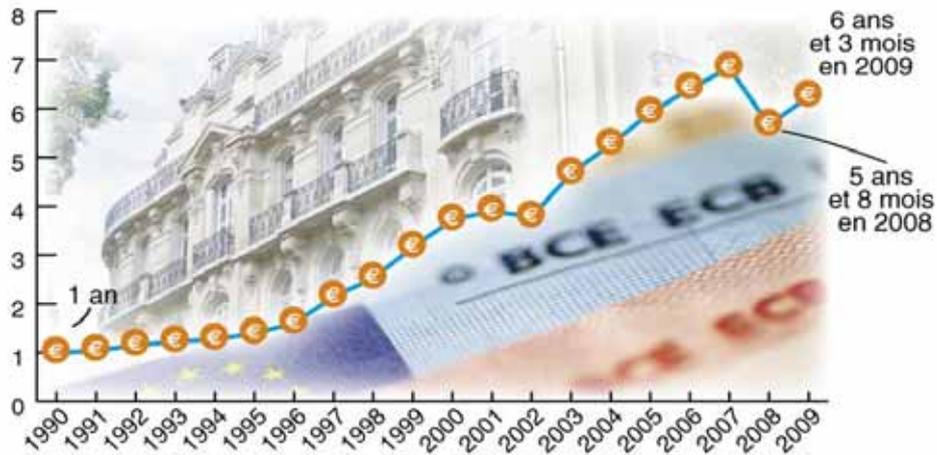
Réserves au 1^{er} janvier 2010 (en millions d'euros)*

Complémentaire	3 794 M€	}	4 566 M€
ASV	491 M€		
Invalidité-Décès	281 M€		

* Les réserves du régime de Base sont désormais gérées par la CNAVPL.

C Poulain -08 2010 14

Régime Complémentaire Réserves en années de prestation



C Poulain -08 2010 15

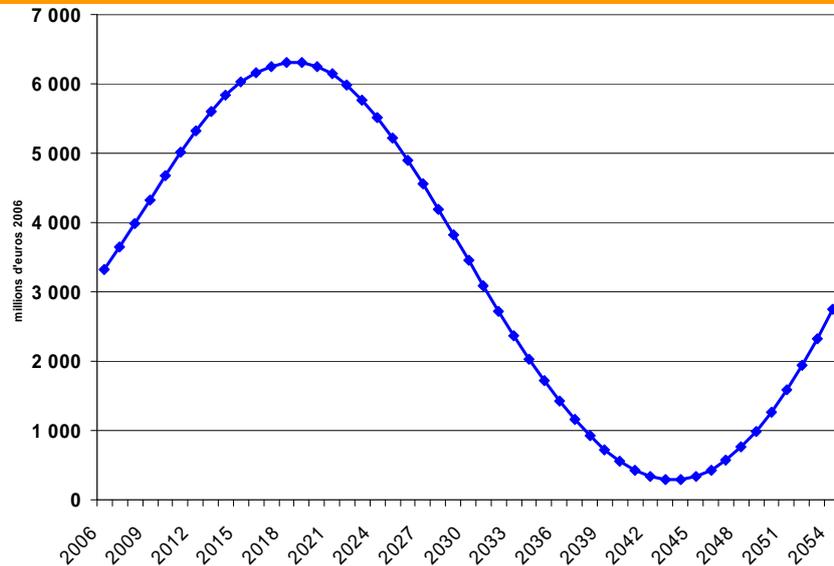
Régime Complémentaire Evolution des provisions

L'évolution des provisions, compte tenu des aléas boursiers et surtout du blocage du taux de cotisation et du niveau du plafond basé sur l'IP, met en évidence la nécessité de la poursuite du lissage de la valeur du point de 1 % par an / inflation pendant encore une trentaine d'années...

Le régime est en équilibre jusqu'en 2018, date à laquelle il faudra puiser dans les réserves et ce, jusqu'en 2042...si rien ne change d'ici là.

C Poulain -08 2010 16

Régime Complémentaire Evolution des provisions



C Poulain -08 2010 17

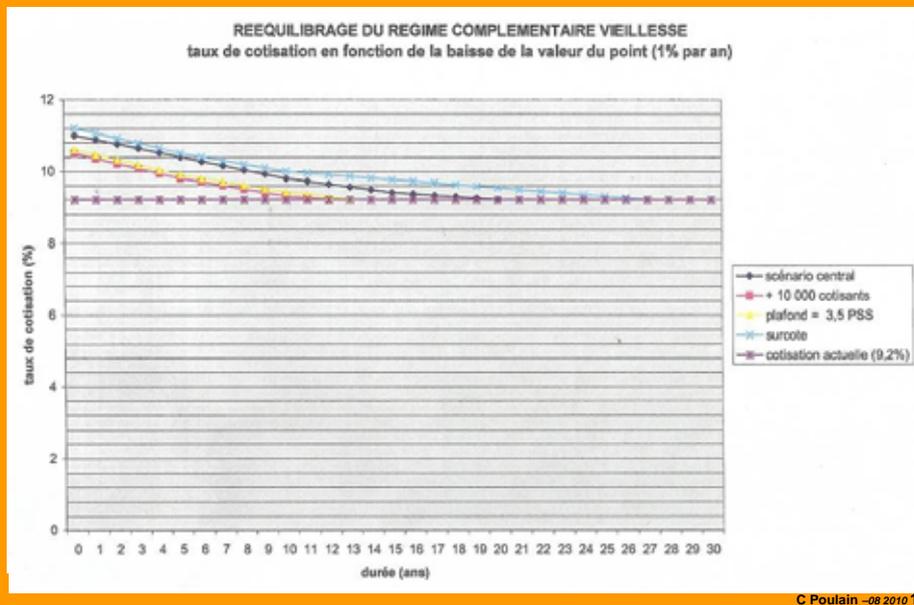
RC perspectives d'avenir ?

Le dernier séminaire de la CARMF a permis aux Administrateurs titulaires et suppléants de prendre conscience de la nécessité de revoir les paramètres du régime et, à une quasi unanimité (4 contre sur une trentaine de participants), les principes d'une modification du plafond de la cotisation et d'une éventuelle augmentation du taux de celle-ci ont été retenus.

La réflexion s'est basée sur des documents remis par les Allocataires et sur une étude du Directeur :

C Poulain -08 2010 18

Rééquilibrage du RC



Rééquilibrage du RC

Baisse de la valeur du point (1% par an / inflation)

- 30 ans si plafond inchangé et cotis gelée à 9,2 %
- 13 ans si plafond 3,5 P et cotis gelée à 9,2 %
- 10 ans si plafond 3,5 P et taux porté à 9,4 %
- 8 ans si plafond 3,5 P et taux porté à 9,6 %
- 5 ans si plafond 3,5 P et taux porté à 9,9 %
- 2 ans si plafond 3,5 P et taux porté à 10,3 %
- 0 année si plafond 3,5 P et taux porté à 10,6 %

R C perspectives d'avenir ?

Tenant compte des orientations exprimées lors du Séminaire, le CA a décidé, en juin 2010, une augmentation du plafond de cotisation à hauteur de 3,5 fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (au lieu de son évolution en fonction de l'Indice des Prix du mois de septembre)

(121 170 € au lieu de 113 000 € pour 2010 soit + 7,3 %)

Décision en attente de validation par la Tutelle

C Poulain -08 2010 21

Effets augmentation du plafond

- Valeur d'achat du point plus élevée
- Les déficits en projection sont réduits du fait de la diminution du nombre de points acquis
- L'augmentation des cotisations reste limitée sans amputer de façon nette le nombre de points acquis (0,5 à 1 points)
- Le freinage de la valeur du point peut être limité dans le temps

C Poulain -08 2010 22

R C perspectives d'avenir ?

Par ailleurs, **les administrateurs des allocataires** continuent à proposer de parvenir **plus rapidement** à une revalorisation de la valeur du point **en associant** à la modification du plafond :

C Poulain -08 2010 23

R C perspectives d'avenir ?

- > **augmentation du taux de cotisation, en 2 temps :**
 - report de la cotisation ADR > 9,6 %
 - puis, augmentation supplémentaire > 10 % puis 10,3 %
- > **participation des Allocataires de façon temporaire par freinage annuel du point (0,2 % pendant 5 à 10 ans ?)**
- > **proposition de surcote du point au-delà de la retraite après 66 ans (préférable aux nouvelles règles du cumul R/A Lib)**

C Poulain -08 2010 24

R C perspectives d'avenir ?

**COÛT du passage du taux de cotisation
de 9,2 % à 10,3 % ? :**

- supportable pour les Actifs :

840 €/ an pour revenu moyen de 70.000 €

**(2 fois moins compte tenu de la déductibilité
fiscale)**

C Poulain -08 2010 25

R C perspectives d'avenir ?

AVANTAGE ? :

*** non seulement pour les Retraités : fin à
bref délai de la dévalorisation du point**

*** mais aussi, pour les Cotisants actuels,
futurs retraités : pérennisation du RC et
amélioration de leur retraite moyenne
future de # 1.800 €/ an**

C Poulain -08 2010 26

R C perspectives d'avenir ?

**Rendez-vous au CA de novembre
pour le vote du budget 2011...**